

Atelier n° 2

Education à la Citoyenneté et Environnement

Introduction de cadrage, problématique générale

La réflexion de l'atelier s'articulera autour de cinq axes :

Ecologique : préserver la biodiversité et la reproduction à long terme des éco-systèmes.

Economique : assurer le développement des ressources dans le respect des autres dimensions

Social : améliorer la qualité de la vie

Sécuritaire : garantir la sécurité individuelle et collective contre les risques et les atteintes à la santé

Culturel et esthétique : conserver pour les transmettre aux générations futures, les éléments culturels et esthétiques

C'est une démarche globale permettant à l'élève-citoyen de passer d'une réaction émotive à une attitude de responsabilité.

Questionnement de l'atelier :

1) Comment créer et développer des attitudes d'éco-citoyenneté à l'intérieur d'un établissement scolaire ?

2) Quels dispositifs mettre en place pour une réelle éco-citoyenneté ?

3) Comment travailler ensemble ? Quels partenariats ?

Les directives européennes (Natura 2000 ...) se font plus pressantes. La collecte sélective des déchets devient une obligation légale et un enjeu électoral puissant pour les communes. L'écologie - préoccupation adulte - touche aussi les enfants, mais il n'est pas si facile d'être un éco-citoyen, jour après jour ... Comment créer et faire durer une telle attitude à l'intérieur d'un établissement scolaire. Sur quels partenariats peut-on s'appuyer ?

On arrête tout, on réfléchit ...

Développer et faire durer une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement suppose un travail en profondeur. Pour certains élèves il va falloir modifier des comportements ancrés depuis la tendre enfance. Pour dépasser la simple opération coup de poing et aboutir à un changement profond et durable, il est nécessaire que les enfants prennent conscience par eux-mêmes de l'impact des activités humaines sur le milieu.

La sensibilisation est donc une phase cruciale : c'est d'elle que va dépendre l'engagement des enfants ; il importe que cet engagement soit volontaire. Pour que l'éco-citoyenneté devienne un réflexe quotidien, il faut qu'elle repose sur une prise de conscience personnelle des problèmes écologiques. Par de nombreux aspects, le thème de l'attitude vis-à-vis de l'environnement est très porteur : les atteintes à l'environnement sont souvent très visibles, l'intérêt des enfants pour la flore et la faune est évident, l'entrée par l'environnement permet, même à de très jeunes élèves qui ne savent pas encore lire, de se poser la question de leur responsabilité et des conséquences de leurs actes sur le milieu où ils vivent.

Et on agit !

Le travail de sensibilisation trouve logiquement son débouché dans des propositions d'actions. Là comme ailleurs, l'action va motiver la recherche d'informations par les élèves et celle-ci va à son tour enrichir la palette d'actions possibles et le choix est vaste. Très vite d'ailleurs, les élèves vont s'apercevoir de la nécessité de dépasser le niveau de l'action individuelle : c'est quoi installer des nichoirs dans la cour si l'habitat des oiseaux est menacé sur le reste de la commune ? Pour autant l'action, même à petite échelle, n'apparaît pas vaine : autant s'attaquer à la détresse sociale, au manque de solidarité peut apparaître impossible aux élèves, autant l'action sur l'environnement écologique ou culturel se donne comme accessible.

Ainsi la volonté d'agir va-t-elle amener nécessairement les élèves à approfondir leur recherche et à entamer leur auto-éducation civique : Que font la commune, la région, l'Etat ... pour résoudre les problèmes posés à l'environnement que nous avons rencontrés ? Quelles sont les responsabilités de chacun ? Comment chaque citoyen est-il concerné par ces actions ?

Enfin, et ce n'est peut-être pas son moindre mérite, une réflexion sur l'environnement menée à l'école rejaille nécessairement sur la famille : le comportement prôné à l'école ne peut pas être ignoré à la maison, faisant ainsi évoluer peu à peu ... la société ?

Des partenaires

L'environnement un ministère, des directions régionales, des conseillers municipaux... c'est un thème très lisible, pour lequel l'école peut identifier les institutions concernées et où les partenaires extérieurs éventuels peuvent aisément reconnaître leur domaine d'intervention. Au premier chef figure bien sûr la commune : qu'il s'agisse d'aménagements paysagés, d'implantation de poubelles de tri, de diffusion d'informations auprès des parents sur les risques industriels... toute réflexion et toute action doit nécessairement se mener en lien avec le conseil municipal. Cette première instance de la citoyenneté institutionnelle est donc la première à être interpellée par les élèves (futurs électeurs...) sur son action passée, présente et à venir : l'entrée par l'environnement amène ainsi, insensiblement, à s'interroger sur les rouages des mécanismes municipaux, sur les procédures à respecter, sur la gestion du budget communal... toutes questions éminemment civiques ! Les enjeux très prosaïques du recyclage des déchets dont l'obligation se profile rendent de leur côté les communes très ouvertes à toute action qui pourrait limiter les tonnages traités. Il y a donc sur ce thème une convergence d'intérêt qui mérite d'être exploitée.

Des conditions incontournables ?

Cependant, si l'éducation à la citoyenneté trouve une entrée très attractive dans la réflexion sur l'environnement, certaines questions restent ouvertes après la présentation des différentes expériences proposées et certaines conditions apparaissent devoir être respectées pour espérer un travail efficace. Si les exemples choisis sont représentatifs de la réalité, alors :

En primaire, il est préférable que les enseignants se "spécialisent" : le travail sur les relations homme/environnement amène, on l'a vu, à de tels développements qu'il est beaucoup plus rentable qu'un enseignant soit responsable de cet axe de travail, rassemblant les élèves du cycle pour une heure "éco-citoyenneté". Le fait qu'une seule personne coordonne l'ensemble du projet évite l'émiettement des actions et facilite la mise en oeuvre du projet. Paradoxalement, cette spécialisation disciplinaire qui

apparaît comme un frein au collège (voir plus loin) permet dans le premier degré de mener à bien dans le cycle plusieurs projets riches sans exiger un investissement en temps démesuré.

La création d'espaces spécialisés dans l'école répond à la même exigence : elle facilite le travail des élèves par ateliers sur des thèmes différents. Car le travail sur projet suppose de mettre les élèves en situation d'acteurs de leurs recherches ; cela n'est pas sans incidence sur l'organisation des locaux : il faut penser à l'accès à la B.C.D., à l'équipement en microscopes, en micro-ordinateurs. Là aussi, le découpage permet d'utiliser au mieux l'espace disponible et de répartir les enfants dans des ateliers dont un des enseignants du cycle est responsable.

L'éco-citoyenneté n'est pas au programme : est-ce de l'éducation civique ? un enseignement scientifique ? La réalité se laisse difficilement enfermer dans les cases étanches de nos programmes disciplinaires... Il faut à la fois veiller ne pas faire n'importe quoi, sous prétexte que ça intéresse les élèves et aussi ne pas s'interdire certains approfondissements au motif qu'ils ne figurent pas au programme : le chemin est parfois étroit entre ces deux écueils. Ainsi une action apparemment louable comme une journée "plage propre" ou "rue propre" où l'on fait collecter par les élèves les déchets trouvés peut aller à l'encontre des buts poursuivis. Au lieu d'une prise de conscience de la nécessité d'une action, elle peut être perçue comme une brimade : ramasser les déchets des autres, sans parler d'ailleurs des risques encourus, enrichit-il la progression de l'enfant dans la construction de sa propre citoyenneté ?

Il n'est pas certain que tous les projets relatifs à l'environnement permettent d'élargir le travail des élèves à l'environnement économique, social, culturel. On a vu à cet égard que le travail sur les déchets, parce qu'il implique une réflexion sur les modes de consommation, sur les techniques de recyclage, sur les responsabilités des collectivités, sur les risques encourus... se prête sans doute mieux à cet élargissement de la perspective.

Au collège, retour aux choses sérieuses ?

Dans le secondaire, un travail interdisciplinaire sur l'environnement se heurte à des difficultés liées à l'organisation de l'enseignement d'une part, et à l'évolution psychologique des élèves d'autre part.

Un thème comme l'environnement peut évidemment permettre de travailler en éducation civique, en sciences de la vie et de la Terre, en français, en mathématiques... encore faut-il repriser les éléments du programme étudiés à travers ce thème. Cela suppose une lecture transversale des programmes : l'école élémentaire est apparemment en avance sur ce point sur le collège. A ce niveau d'enseignement, un travail transdisciplinaire comme celui que suppose une réflexion et une action sur les relations homme / environnement se heurte au cloisonnement et aux intangibles programmations disciplinaires. Qui va coordonner le projet ? Qui va faire quoi ? A quel moment de l'année ? Pour quel niveau de classe ? Sur quelles heures ? Et si les élèves sortent, que vont dire les collègues des autres disciplines ?

Toutes ces questions sont évidemment beaucoup plus épineuses en collège - *a fortiori* en lycée - qu'à l'école. Et sans doute bien des élèves qui ont écrit, au cours de leur cycle des approfondissements, à leur conseil municipal pour que soit augmenté le nombre de poubelles triées, qui ont proposé des plans d'aménagements urbains... devront, arrivés au collège, passer sous les fourches caudines des disciplines et reprendre, comme les autres, l'étude de la commune, de la chaîne alimentaire, de la symétrie comme s'ils n'en avaient jamais entendu parler.

Une réflexion citoyenne suppose la prise de conscience de la pluralité des causes d'un phénomène, et oblige à "convoquer" les différentes disciplines qui permettent d'appréhender ces causes : autant le professeur d'école peut le faire sans trop de difficulté puisqu'il suit de toute façon les élèves pour

l'ensemble des disciplines et qu'il est maître du temps qu'il accorde à chacune, autant le professeur de collège ou de lycée va se heurter aux programmations disciplinaires différentes, aux intervenants différents (et différemment intéressés !), à la place qu'il peut accorder à ce travail dans sa propre discipline, voire au travail à mener avec les autres classes... Or, on l'a vu, une éducation à la citoyenneté via un travail sur l'environnement ou sur un autre thème ne vise pas seulement à acquérir des savoirs aux élèves, mais aussi, voire surtout, à modifier des représentations et des comportements quotidiens. Une telle ambition peut difficilement se satisfaire d'un travail ponctuel qui ne bénéficierait que d'un seul éclairage disciplinaire.

Les adolescents peuvent-ils respecter l'environnement ?

Mais les difficultés ne tiennent pas qu'à l'organisation des enseignements dans le second degré. On peut malheureusement très souvent constater à quel point les "années-collège" correspondent pour beaucoup d'enfants à une mise en cause des règles jusque-là acceptées. Dans tous les domaines - hygiène, équilibre, alimentaire, comportement social... - beaucoup d'adolescents marquent leur différence par une rébellion revendiquée contre les règles établies à l'école, et ce avec d'autant plus de force que ces règles ne sont pas forcément en usage dans les familles. Ce qui rend l'éducation à la citoyenneté plus nécessaire la rend aussi nettement plus délicate. Est-ce quand l'incendie fait rage qu'on installe des systèmes d'alarme ?

En cinquième par exemple, un travail sur l'alcoolémie, le tabagisme, ou l'égalité hommes-femmes peut aboutir, faute de temps à consacrer à une réelle réflexion, à un renforcement des clichés ambiants et à l'affirmation plus ou moins ostensible de la spécificité adolescente : *Je prends des risques, mais j'aime ça* ou encore *Je fais prendre des risques aux autres, mais c'est parce que j'ai la haine ...* Ainsi si l'adolescent doit choisir entre le respect des règles édictées par les adultes et la reconnaissance de son groupe d'âge, il n'est pas sûr qu'il opte facilement pour le premier.

A la conquête du second degré ?

Comment dès lors faciliter le transfert des pratiques du premier degré dans le second ? Plusieurs possibilités apparaissent :

Bien sûr les réunions CM 2 / 6ème pourraient avantageusement servir à autre chose que la seule constitution des classes de 6ème. On pourrait par exemple y inventorier les compétences visées et acquises par les projets mis en place à l'école et rechercher comment ces mêmes compétences peuvent être exploitées et enrichies au collège. Les enseignants du premier degré peuvent informer leurs collègues des contacts pris, des actions mises en place, des partenaires impliqués. Cela suppose que cette réunion d'harmonisation ne concerne pas que les professeurs principaux de 6ème, comme c'est le plus souvent le cas mais les professeurs susceptibles d'être intéressés par la poursuite du projet présenté.

La diffusion des actions réalisées souffre aussi de cette rupture premier / second degré : l'éducation nationale n'a pas mis en place jusqu'à présent de système de diffusion de l'innovation d'un degré à l'autre. Au-delà d'une journée ponctuelle comme ce colloque, il apparaît nécessaire que l'académie se dote d'une publication permettant de faire connaître les pratiques innovantes d'un degré à l'autre. Tout n'est certes pas transférable, mais ce cloisonnement total s'explique plus par des nécessités administratives que par des incompatibilités pédagogiques !

La formation initiale et continue doit également prévoir des passerelles entre ces deux niveaux d'enseignement : ruptures et continuités doivent y être interrogées. Le travail sur un projet interdisciplinaire et interniveaux (analyse, conception, ou mise en place) peut permettre de recentrer

les considérations générales sur une pratique commune. La réunion au sein de l'IUFM de l'ensemble de la formation des personnels de l'éducation nationale est de nature à faciliter ces formations transniveaux.

Enfin, l'annonce par Madame Royal de "modules 20 heures", consacrés à l'éducation à la santé et à la citoyenneté en collège peut permettre à l'éducation civique et à l'éducation à la citoyenneté de devenir ce que les programmes prétendent qu'elle sont : "l'affaire de tous". Elles n'étaient de ce fait souvent l'affaire de personne en particulier, au moins pour ce qui concerne la formalisation des acquis. Banaliser ainsi des plages horaires peut faciliter la mise en place de projets qui permettent de dépasser l'acquisition de savoirs pour atteindre de vraies évolutions des représentations et des comportements et qui, pour cela, mobilisent plusieurs disciplines.